

Conditions d'entrée

- ✚ Sortir de 5^e, de 4^e ou de 3^e
- ✚ Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP
- ✚ Sortir de CLIPA (Classe d'Initiation Pré professionnelle en Alternance)
- ✚ Etre âgé de 16 à 25 ans
- ✚ Avoir 15 ans à l'issue d'une classe de 3^{ème} (avec dérogation)
- ✚ Signer un contrat avec un maître d'apprentissage agréé

Enseignement en alternance sur 2 ans

- ✚ 11 semaines par an en Centre de Formation,
- ✚ 36 semaines par an chez le Maître d'Apprentissage.

Contenu de la formation

- ✚ Enseignement général
- ✚ Enseignement professionnel :
 - ⇒ hippologie
 - ⇒ soins aux chevaux
 - ⇒ équitation
 - ⇒ entretien du matériel et des installations
 - ⇒ éducation gestuelle

Diplôme délivré

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
« Soigneur d'Equidés »

Poursuite de formation

- ✚ BEPA Conduite de Productions Agricoles
- ✚ « Elevage du cheval »
- ✚ BEPA Activités Hippiques

Débouchés

- ✚ Employé(e) dans des structures équestres
- ✚ Employé(e) dans les élevages...

TU AS
entre 16 et 25 ans
TU AS
la passion des chevaux
TU AIMERAS
travailler dans le secteur
élevage équin,
tourisme, loisirs...

Statut de l'apprenti

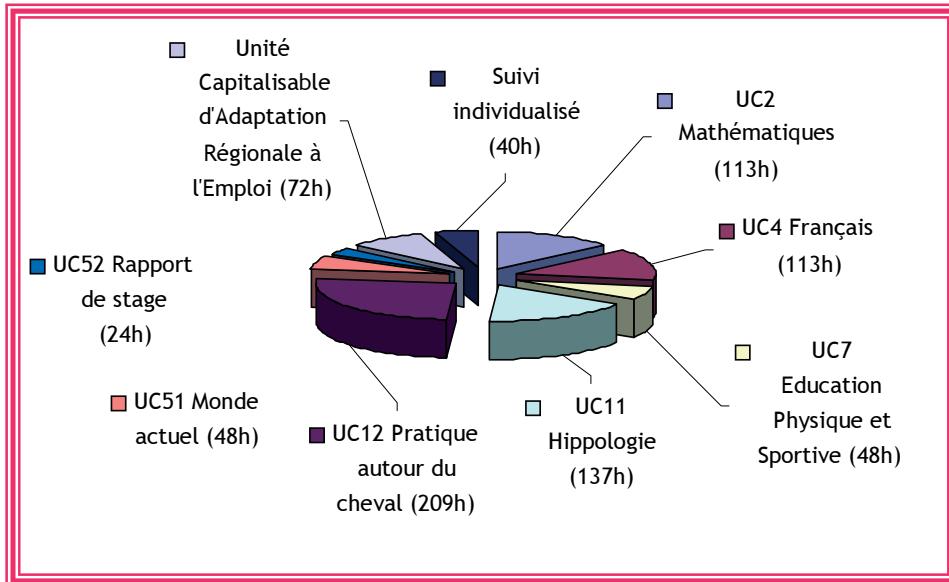
- ✚ L'apprenti est salarié de l'entreprise
- ✚ Le salaire est fixé par des conventions départementales
- ✚ Il bénéficie d'une couverture sociale en tant que salarié
- ✚ Il a droit à 5 semaines de congés payés par an
- ✚ Il bénéficie d'une aide au transport pour les déplacements du domicile au CFAA
- ✚ La formation est gratuite

Objectifs de la formation

- ✚ Proposer un enseignement de qualité :
 - classe à effectif réduit
 - travail pluridisciplinaire
 - suivi individualisé des apprentis
- ✚ Préparer, par un contrat d'apprentissage, l'insertion professionnelle de niveau 5
- ✚ Faciliter la poursuite de formation vers un BEPA ou un bac pro

Organisation de la formation

- ✚ Répartition des heures en centre de formation :



- ✚ Les 36 semaines passées, chaque année, chez le maître d'apprentissage permettent d'adapter la formation des jeunes aux besoins de l'entreprise en leur donnant une expérience professionnelle.

Obtention du diplôme

- ✚ Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole est un diplôme national de niveau 5.
- ✚ Ce diplôme est délivré sous la forme d'unités capitalisables au cours de la formation.

Le Soigneur d'équidés :

- Assure les soins quotidiens au cheval
- Prend en charge l'entretien et participe à la maintenance du matériel et des installations
- Contribue à l'accueil du public et à l'animation du centre équestre

Antenne du Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Jura
 410 montée Gauthier Villars - B.P. 320 - 39015 Lons-le-Saunier Cedex
 Tél : 03 84 47 16 77 - Fax : 03 84 24 46 13 - e-mail : antenne.mancy.cfaa.jura@educagri.fr
 www.epl.mancy.educagri.fr